

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1927

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
M. Rimane, M. Sansu, M. Tjibaou, M. Baptiste, M. Seo, Mme Sanquer, M. Mathiasin, M. Ratenon
et M. Frébault

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	5 000 000
Enseignement technique agricole	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revaloriser les crédits dédiés à l'enseignement agricole dans les Outre-mer, en particulier ceux destinés aux formations dispensées dans les Maisons Familiales Rurales (MFR).

Les MFR, établissements associatifs sous contrat avec l'État et/ou les collectivités locales, accueillent des jeunes de la 4e au BTSA et les forment aux métiers de la production agricole et de la valorisation des produits issus de l'agriculture. Elles constituent une voie d'insertion sociale et professionnelle pour des élèves parfois en rupture avec le système éducatif traditionnel, ce qui justifie leur reconnaissance d'utilité publique.

Dans les territoires ultramarins, où les taux de décrochage scolaire et d'illettrisme demeurent supérieurs à la moyenne nationale, les MFR offrent des parcours alternatifs permettant l'épanouissement et la réussite professionnelle des jeunes. Grâce à une pédagogie fondée sur l'alternance, elles proposent des formations variées — culture et transformation agricoles, horticulture, métiers des services, bio-industrie — essentielles au développement de l'autonomie agricole, économique et industrielle des territoires. Depuis 1981, les MFR en Polynésie française, aujourd'hui au nombre de huit, proposent des formations à plus de 700 élèves par alternance.

Le PLF 2026 ne prend pas suffisamment en compte l'évolution des besoins de ces structures, ni les spécificités ultramarines, notamment l'éloignement et le coût de la vie, contrairement aux budgets de l'enseignement du premier et du second degrés. Il apparaît donc nécessaire de prévoir une enveloppe complémentaire dédiée aux MFR situées dans les Outre-mer, en plus de leur dotation de base. Cela permettrait également d'intégrer davantage les enjeux propres aux territoires océaniques

en incluant, par exemple, des contenus liés à l'océan et à la biodiversité marine dans les parcours de formation.

En conséquence, l'amendement propose le réajustement budgétaire suivant :

- Retire 5 000 000 d'euros au Programme 214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale ;
- Abonde d'autant le Programme 143 - Enseignement technique agricole afin de revaloriser les crédits alloués aux MFR dans les Outre-mer.